

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

M. Tardy, Mme Schmid, M. Francina, M. Olivier Marleix, M. Cinieri, M. Decool, M. Siré,
Mme Le Callennec, M. Costes, M. Fasquelle, Mme Grosskost, M. Saddier, M. Tian, M. Lurton,
M. Teissier, Mme Genevard, M. Bénisti et M. Hetzel

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa fait craindre une taxe dont les modalités sont pour l'instant inconnues.

Il est à craindre qu'elle porte sur les propriétaires, ce qui aura une incidence négative sur le marché locatif et sur le montant des loyers.